Communiqué de presse





Subvention pour l'achat d'un vélo électrique

Les crédits alloués au dispositif sont épuisés, de nouvelles orientations à venir

A l'automne 2020, la Communauté de Communes lançait son opération de subvention de Vélo à Assistance Électrique (VAE) dans le but de faciliter la transition vers des modes de déplacement doux.

Destiné aux habitants des huit communes des Montagnes du Giffre, ce dispositif permettait d'aider financièrement, à hauteur de 200 euros et sans conditions de ressources, les nouveaux acquéreurs d'un VAE, de type urbain et/ou Vélo Tout Chemin (VTC). De plus, ce dispositif permettait également aux usagers de bénéficier de l'aide de l'État, dite "bonus vélo à assistance électrique", d'un montant similaire à la subvention de la Communauté de Communes.

150 bénéficiaires, soit 30 000 euros d'aide depuis 2020

Après une période de deux ans, "les crédits alloués à ce dispositif sont épuisés", indique Cyril Cathelineau, vice-président de la Communauté de Communes délégué à la mobilité. "Cette aide financière a connu un réel succès. Nos services ont validé 150 dossiers de demande de subvention, ce qui représente un budget global de 30 000 euros pour la collectivité".

Conformément au règlement, les demandes de subvention étaient recevables dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée. "A l'heure actuelle, et dans l'attente des nouvelles orientations qui seront prises par les élus, plus aucune demande de subvention n'est acceptée par les services de la Communauté de Communes", précise Cyril Cathelineau. "Peut importe les choix que nous ferons dans les prochaines semaines, notre action publique continuera à favoriser la pratique cyclable sur le territoire et réduire l'usage systématique de la voiture pour les déplacements de courtes distances".

En parallèle, un bilan de l'action est actuellement réalisé, notamment à partir des résultats du questionnaire transmis aux 150 bénéficiaires de l'aide dans le but de mieux connaître leurs usages : utilisation du vélo (courses, école, travail, loisirs...), nombre de kilomètres parcourus...



Une collectivité qui avance sur la question du vélo!

En 2022, la Communauté de Communes s'est lancée dans la réalisation d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du territoire. Il est le travail des élus et des services de la Communauté de Communes, auxquels ont été associés la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de la Haute-Savoie, l'Ademe, les partenaires touristiques et associatifs, notamment les associations Giffre en Transition et Vivre en Montagnes du Giffre. A terme, le schéma directeur cyclable offrira un cadre de travail commun pour agir de manière concertée en faveur de l'utilisation du vélo sur le territoire. Il permettra notamment de coordonner la réflexion sur les itinéraires à aménager et les actions complémentaires à mener.



Par ailleurs, la Communauté de Communes réfléchit actuellement à l'organisation d'une grande fête du vélo positionnée à la rentrée 2023, donc hors période touristique car davantage destinée aux habitants à l'année. Cet évènement, dont les contours restent à définir, associera les partenaires institutionnels, associatifs et socio-professionnels volontaires, avec l'objectif de promouvoir la mobilité douce tout en donnant l'occasion aux participants de découvrir leur environnement proche.